

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 20 septembre 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	18 octobre 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 21 juin 2023	2
2. Politique de site : Actualités	2
3. Mission doctorale : Rapport d'activité annuel des ED et du collège doctoral.....	8
4. Mission doctorale : Campagne ICE 2023.....	18
5. Vie étudiante : Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »	20
6. Questions diverses	21

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle des Conseils à UBFC siège et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes 38, nous avons donc le quorum. Merci à vous.

1. Approbation du verbatim du CAC du 21 juin 2023

Vous avez à l'écran le verbatim du dernier CAC qui a eu lieu le 21 juin.

Avez-vous des questions, des remarques à formuler ? *(Néant)*.

Je vous propose de le mettre aux voix. Nous allons pratiquer toujours de la même façon, c'est-à-dire que vous levez la main et je compterai les votes contre et les abstentions s'il y en a.

Qui s'oppose à ce compte rendu ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité, merci.

2. Politique de site : Actualités

Je vous propose de passer au deuxième point à l'ordre du jour.

Depuis un an ou un an et demi, nous avons pris l'habitude de faire un point sur la situation de la ComUE. Nous avons l'administrateur promouvoir, Monsieur Lamine Boubakar, qui est présent dans la salle. Je vais donc lui passer la parole tout de suite pour qu'il nous fasse un petit point de situation.

M. Boubakar.- Merci. Bonjour à toutes et à tous.

L'exercice consiste à vous donner un certain nombre d'actualités. J'en ai choisi trois sachant qu'elles sont évidemment nombreuses, mais elles ne concernent pas toutes directement le CAC.

Tout d'abord, vous avez dû être destinataires, tout ou partie, de l'information concernant le déblocage de LipSTIC et de l'ISITE. C'est une bonne nouvelle pour le site et sans doute un signe de confiance accordé par l'Etat.

Après la première vague de déblocages, deux autres sont maintenant débloqués avec une prolongation d'un an pour l'ISITE, qui devait s'arrêter initialement au 31 juillet de cette année.

Pour rester sur les PIA encore à débloquer, comme vous le savez, il en reste trois : EUR, SFRI et ExcellenceS (Harmi en particulier). Il s'agit ici plutôt d'un exercice à réaliser pour le 2 octobre.

Vous avez également tous eu connaissance du courrier en date du 31 mai qu'a envoyé l'Etat à la ComUE. Nous avons trois points sur lesquels nous devons apporter des réponses probantes :

Le premier point concerne le pilotage de la politique de site par la ComUE et ses transformations. Entendez par là l'EPE qui sera la transformation de la ComUE. Il s'agira d'une part de définir ce que signifie la politique de site et son portage et, bien sûr, voir comment celle-ci s'articule avec l'uB qui quitte la communauté. Il s'agira de travailler sur une convention d'association à la politique de site avec l'uB. C'est quelque chose qui est en cours. Je dois reconnaître que j'ai un peu de retard sur le sujet, mais cela va vite converger.

Le deuxième point concerne les Graduate Schools et leur capacité à la fois à structurer le site mais également à favoriser l'émergence de parcours visibles et attractifs à l'international. Là également, nous avons pu avancer et des solutions ont été apportées pour à la fois faire jouer à ces Graduate Schools leur rôle structurant et, en même temps, profiter à l'ensemble du site.

Le troisième était le retour de la marque UBFC actuellement détenue par l'uB. Là, Vincent Thomas est prêt à rédiger un courrier disant son retour.

Nous en sommes là, donc toujours en cours de rédaction, mais nous devrions converger assez rapidement sur les documents à transmettre, étant entendu que le document devra être signé par l'ensemble des acteurs. Ce qui veut dire, en gros, que tout le monde est d'accord sur ce qui sera transmis à l'Etat.

On n'est pas encore fixé sur la nature de l'exercice. Il y a encore quelques dissonances entre le SGPI et le ministère, le ministère pouvant se contenter d'un retour écrit, le SGPI voulant en plus écouter les acteurs. Nous en sommes là aujourd'hui. Ce qui est néanmoins acté, c'est la date butoir du 2 octobre.

Voilà pour cette échéance qui est importante pour le déblocage des financements qui restent encore suspendus.

Je peux vous partager un dernier point, il s'agit de ce qui a trait à la sortie de l'uB et de BSB de la communauté puisque la demande a été faite, exprimée par les deux et écrite par l'un - j'y reviendrai. La procédure est assez clairement décrite par les statuts. Nous nous efforçons de suivre cette procédure.

Tout d'abord, cela doit passer par le Conseil des membres et ensuite être soumis au Conseil d'administration pour vote. Pour être plus précis sur l'exercice, la sortie de l'uB et de BSB, suivant les statuts, doit être exprimée 18 mois avant la fin du contrat de site qui est au 31 mars. Ce qu'a fait parfaitement l'uB et ce que n'a pas fait BSB. Pour autant, j'ai pris une décision politique en soumettant néanmoins la demande au Conseil des membres et j'en ferai autant au Conseil d'administration, donc en laissant les conseils s'exprimer sur la demande.

Une deuxième chose importante, c'est évidemment la modification des statuts suite au départ de l'uB et de BSB qui devrait être effectif à partir du 31 mars prochain.

Un travail a été réalisé sur ce projet de statuts. Nous l'avons évidemment fait avec l'aide de notre propre service juridique, assisté du service juridique du rectorat dans cette première phase. L'exercice n'est pas simple puisqu'il s'agit à la fois d'acter une sortie, mais en même temps d'inscrire la ComUE dans une phase transitoire qui va l'amener vers un EPE.

L'idée maîtresse est d'assurer le fonctionnement sans avoir à réorganiser des élections pour une durée relativement limitée, ce que la communauté ne comprendrait sans doute pas.

Parmi les propositions qui ont été faites et actées par les juristes, il y a évidemment la réduction du nombre de représentants au sein des conseils en fonction de la sortie.

Nous avons fait une simulation. Si nous avons maintenu le nombre initial, il aurait néanmoins fallu réorganiser les élections puisque les suivants dans la liste n'existaient plus pour certains. C'est là un premier point.

Le deuxième point qui est important est évidemment d'inscrire la ComUE dans cette phase transitoire qui lui permet d'aller vers un EPE à l'horizon du 1^{er} janvier 2025. Ce qui veut dire, en clair, qu'il va y avoir une période entre la sortie de l'uB et de BSB et la création de l'EPE. Et quand bien même la création serait actée au 1^{er} janvier, il faudra encore quelques mois pour élire l'équipe qui présidera l'EPE en création.

Au cours de cette phase, il a été proposé que les représentants de l'uB et de BSB siègent en tant qu'observateurs aux différents conseils de la ComUE lorsque les sujets les concerneront puisqu'il y aura de toute façon des sujets de coordination à gérer.

Le projet de statuts tel qu'il a été rédigé et proposé a été validé sans aucune modification par les chefs d'établissement. Je vais donc l'envoyer dans la foulée au ministère puisqu'il faut l'aval du ministère avant de le faire passer devant le CA. Pour l'instant, je suis en attente. Le Conseil des membres s'est réuni samedi. Je l'ai fait dans la foulée. Nous attendons donc un peu avant d'avoir le retour définitif du ministère qui actera la proposition. À ce moment-là seulement, nous ferons passer la proposition finale en CA.

Le troisième point, qui est essentiel, porte sur l'analyse des conséquences de la sortie. Les conséquences de la sortie sont de plusieurs ordres : financières, RH, etc. Avec les services de la ComUE, nous avons pu travailler à identifier ces conséquences. Elles ont été exposées aux chefs d'établissement qui en ont traité une grande majorité. Il reste quelques points sur lesquels nous avons encore à converger, mais il y a bon espoir que nous y parvenions.

S'il y a des points "durs", donc que nous n'arriverions pas à résoudre, je les soumettrai à l'arbitrage du CA, étant entendu que le CA devra se prononcer sur la sortie de l'uB et de BSB au regard de ces conséquences. Voilà où nous en sommes.

Pour conclure, le Conseil des membres a validé sans réserve la proposition des statuts, a voté pour la sortie de l'uB et de BSB à 7 voix sur 7 pour l'uB, à 6 voix sur 6 pour BSB. L'uFC n'a pas souhaité participer au vote concernant BSB compte tenu du retard.

Le travail s'est évidemment fait dans un esprit plutôt collaboratif sur les conséquences et leur gestion.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il y a un prochain Conseil administration prévu le 28 septembre. Il me semble trop tôt. Je ne pense pas que nous aurons de réponse du ministère aussi vite et quand bien même nous l'aurions, nous serions en dehors des délais pour transmettre le document. J'organiserai donc probablement un CA extraordinaire pour traiter de cette question et acter ou pas - mais il n'y a pas de raison - la sortie définitive de l'uB et de BSB qui, encore une fois, sera effective à partir du moment où le décret modifiera le décret actuel et que nous serons à la date du 31 mars.

Jusque-là, les choses continuent évidemment à fonctionner comme d'habitude.

Voilà ce que je peux vous dire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Chamagne.- Merci Lamine.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques ?

M. El Naboulsi.- J'en ai plusieurs, mais ce n'est pas pour t'embêter.

M. Chamagne.- Je t'en prie.

M. El Naboulsi.- Je commence par la fin parce que là, tu dis que la sortie effective sera au 31 mars. Il y a des projets-Région qui vont bientôt tomber et souvent, nous avons pris l'habitude de travailler avec des équipes dijonnaises. Que fait-on ? Est-ce que nous devons présenter des projets à la Région sans les équipes dijonnaises ?

M. Boubakar.- La réponse est non. En fait, il faut bien avoir à l'esprit que ce qui a été initié sur le terrain doit non seulement être préservé, mais qu'il faut tout faire pour continuer à développer. L'uB comme BSB ont souhaité quitter la communauté. C'est un choix qui se respecte, mais de la volonté de l'uB et des membres qui restent au sein de la communauté, il s'agit de continuer à travailler ensemble et même de continuer à développer les relations qui existent sur le terrain.

M. El Naboulsi.- C'est parfait. Cela me réjouit, sauf que l'uB va faire partie d'un établissement public qui sera différent du nôtre. Est-ce qu'il y aura une double soumission ? C'est une question pratico-pratique.

Un établissement va devoir déposer, donc une équipe appartenant à un établissement public. C'est donc une question pratique puisque je présume qu'ils vont déposer le projet.

M. Boubakar.- Tout d'abord, l'Etat demande que l'EPE qui est la transformation de la ComUE actuelle porte la politique de site. J'ai dit qu'il fallait définir ce que signifiait la politique de site et son portage.

Mais comme les établissements avaient déjà travaillé en amont sur le lien qu'ils voulaient continuer à avoir, dès lors qu'on est sur de la politique de site, les projets sont portés par la ComUE et, demain, l'EPE. C'est la continuité.

Rien n'empêche évidemment l'uB de répondre aux appels à projets PIA, mais dès lors que cela rentre dans le cadre de la politique de site, c'est ce sur quoi les établissements se sont accordés, qu'il s'agisse d'ailleurs de PIA ou de projets-Région.

M. El Naboulsi.- Il y a la question de DGEP. Là, c'est une très bonne nouvelle. Merci pour les efforts des uns et des autres pour ce dégel.

Il y a les projets 2022-2023. Ils nous demandent de planifier le plus rapidement, surtout avec l'ISITE pour lequel c'est fin juillet 2024.

Je sais qu'il y a eu pas mal de départs dans les services financiers. Est-ce qu'il y a eu une restructuration pour accompagner les équipes de recherche sur le terrain pour accélérer les choses et non pas submerger les personnes ici ?

M. Boubakar.- Sur cette question en particulier, nous sommes sur le volet « personnel ». Il y a deux choses. Je vais évidemment répondre à la question que tu poses, mais il y a deux choses.

Il y a tout d'abord le souci du personnel en tant que tel. C'est-à-dire que l'on peut facilement imaginer qu'avec cette période compliquée, les personnels sont plutôt dans une situation instable. L'idée est donc de pouvoir les rassurer très vite sur ce qu'on va pouvoir leur proposer.

Nous avons aujourd'hui la possibilité - c'est ce qu'avait acté le CA de la FCS - de récupérer les biens et obligations de la FCS qui s'arrête. Il s'agit d'environ 1 300 000 € dont 1 million de l'Etat.

Une réunion s'est tenue la semaine dernière. Elle a été différée, pour la décision finale, dans 15 jours. Si, comme nous le souhaitons, ce transfert se fait, il n'y aura strictement aucun problème pour prolonger les contrats qui étaient à terme au 31 décembre de cette année, pour les prolonger au moins d'une année en tout cas. De fait, nous maintiendrons le service à l'usager.

Là, je fais le lien entre ta question et notre capacité financière à assurer les salaires.

M. El Naboulsi.- Je pense que c'était le corollaire parce qu'il y a aussi une inquiétude en ce qui concerne le personnel de la ComUE et son devenir. Tu as répondu et je t'en remercie.

M. Boubakar.- C'est un point essentiel parce que nous avons effectivement des personnels qui sont sur des financements Etat, d'autres sur des financements projets et bon nombre sont sur des financements propres. On est autour de 800 000 €.

Cette part financière permettrait donc effectivement de prolonger les contrats et donc le service. En même temps, nous avons entamé des discussions avec l'uFC tout d'abord puisque, comme vous pouvez l'imaginer, la création de l'EPE fera que l'uFC disparaîtra en tant que telle mais les services seront évidemment transférés à l'EPE. Nous avons donc engagé, pas plus tard que cette semaine avec les DGS, une discussion pour voir un peu comment les personnels pourront être intégrés dans ce nouvel établissement au-delà de l'année prochaine.

M. El Naboulsi.- Tu as évoqué la quatrième Graduate School, donc SHS. Où en est-on ? Est-ce qu'elle avance ? Comme sera-t-elle intégrée dans cette phase transitoire ?

M. Boubakar.- La quatrième Graduate School est en cours de développement. C'est Hugues Daussy – qui est en ligne – qui s'en occupe directement. Je crois comprendre - mais sans doute le dira-t-il mieux que moi - que cela avance bien. Il me semble qu'il y a déjà pas mal de réunions qui ont été organisées. C'est donc plutôt en bonne voie.

On peut aussi dire que dans les financements SFRI, les choses sont prévues pour des Graduate Schools SHS.

Je ne sais pas si Hugues veut compléter mes dires ?

M. Daussy.- Oui. Merci Lamine. Je peux en dire quelques mots.

Nous avons effectivement eu plusieurs réunions avec le groupe de travail qui a été construit pour élaborer cette quatrième Graduate School. Les choses avancent bien. Je pense que nous aboutirons à un résultat qui sera prometteur dans peu de temps.

Cela permettra de mettre dans le système toutes les unités de recherche et leurs formations adossées en master qui, jusqu'à présent, n'étaient pas incluses dans le système des 3 GS qui préexistent et donc d'avoir un système complet pour répondre aux besoins de la construction de l'EPE et aussi pour avoir la même dynamique dans cette discipline que celle que nous avons par ailleurs.

Nous sommes donc bien partis. Nous travaillons là-dessus notamment avec Maxime Jacquot qui m'appuie dans la construction de cette quatrième GS avec le groupe de travail que nous avons mis en place.

M. Chamagne.- Merci.

Je passe la parole à Jean Vigreux.

M. Vigreux.- Tout d'abord, merci pour l'info de cette GS dont on ne sait rien à Dijon puisque j'ai cru comprendre que comme nous n'étions plus dans le périmètre, nous n'étions plus informés. C'est dommage puisque nous avons tout de même participé, les uns et les autres, à cette idée. Mais ce n'est pas grave, c'est comme ça.

Bravo pour le dégel pour ISITE, etc. C'est très bien d'avoir fait cela.

J'ai une double question. Il y a l'EPE-"ComUE maintenue" qui apparaît et il y aura a priori, d'après ce qu'on comprend puisque nous avons eu des communications en ce sens, un petit EPE à Dijon, en tout cas avec un périmètre plus restreint.

Quelle est la position du ministère ? Est-il possible qu'il y ait deux EPE ? Je n'ai pas l'impression.

Quelle est la position du CNRS ? C'est en effet ce qui nous intéresse, c'est sur la politique de recherche de site et qui sera reconnu véritablement par le CNRS.

Ce qui en découle de fait, au-delà des logiques de reconnaissance, ce sont les Graduate Schools et c'est très bien ; je regrette d'ailleurs que nous ne soyons pas vraiment dedans. Mais nous allons y être puisque nous avons des laboratoires qui sont fédérés dans le cadre de la MSH, de l'UAR et de la fédération des MSH qui sont dans notre périmètre. Il va donc falloir, à un moment donné, que nous redéfinissions les périmètres. Si je prends, par exemple, les laboratoires qui sont AgroSup qui sont fédérés dans la MSH, ils seront dans l'EPE-"ComUE maintenue" et ils seront aussi chez nous.

C'était une première petite remarque, mais attention, les Graduate Schools ne font pas la politique scientifique.

M. Boubakar.- Absolument. Une précision sur les Graduate Schools. Dans la construction qui se dessine, il va falloir distinguer - en tout cas, nous l'avons fait ainsi - la structuration de l'EPE en Graduate Schools qui ne sont qu'une brique constitutive du futur EPE. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga du futur EPE, mais nous en parlons ici parce que c'est un point qui a été soulevé plus particulièrement dans le courrier du 31 mai.

Je rappelle que la structuration de l'EPE ne sera pas Graduate Schools, loin de là.

L'idée est bien - puisque l'Etat insiste sur cette question - de faire en sorte que les projets qui ont été financés jusqu'à maintenant puissent structurer le futur EPE. Dont acte. Il y aura donc des Graduate Schools qui seront sous forme de composantes, mais à distinguer des projets PIA. Les projets PIA, c'est ce qui est financé par l'Etat et qui a vocation à servir tout le monde. C'est-à-dire que dans mon propos, je veux distinguer la structuration du futur EPE en Graduate Schools et les financements qui seront gérés à travers un comité de pilotage mixte, c'est-à-dire associant tous les partenaires, y compris l'uB.

Ce comité de pilotage a vocation à gérer les projets pour l'ensemble du site. Il est essentiel que, d'une part, nous montrions la capacité du site à se structurer en Graduate Schools et, d'autre part, que les financements PIA servent l'ensemble des acteurs du site, qu'ils soient à l'intérieur de l'EPE ou à l'extérieur. En gros, on va distinguer Graduate Schools de programmes gradués. C'est peut-être plus simple de le dire de cette façon.

M. Vigreux.- Merci.

M. Boubakar.- Sur la question que tu poses, Jean, par rapport à la position du ministère, je la connais très bien et je préfère, plutôt que d'en parler avec vous, en parler d'abord

avec Vincent Thomas que je vois mardi prochain.

M. Vigreux.- Tout cela pour ça ! Nous allons faire une convention de coordination avec l'EPE maintenu dans un deuxième cercle.

M. Boubakar.- La vision de l'Etat, c'est bien qu'il y ait une convention d'association de l'uB à la politique de site. Ce sont les termes exacts qui sont utilisés.

M. Vigreux.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions, commentaires ou remarques ? (*Néant*).
Merci, Lamine, pour toutes ces précisions.

M. Boubakar.- Merci à vous et à bientôt. Bonne continuation.

3. Mission doctorale : Rapport d'activité annuel des ED et du collège doctoral

M. Chamagne.- Vous avez le rapport à l'écran.
Thierry, je te passe la parole, si tu le veux bien.

M. Rigaud.- Oui, bien sûr. Nous commençons par le rapport d'activité.

M. Chamagne.- C'est pour information.

M. Rigaud.- Pour ce rapport d'activité, nous allons passer aux diapositives parce que le petit texte est juste un résumé très résumé de ce que je dois vous dire. Il s'agit des diapositives qui sont annexées au rapport.

Le sommaire de mon intervention sera simple, je vais vous dire tout ce que nous avons fait au cours de l'année, vous tenir au courant des inscriptions en doctorat, en HDR, des soutenances, de la durée moyenne des thèses, de l'encadrement, de l'international, faire le point sur les arrêts et interruptions de thèse, les actions du collège doctoral parce que nous travaillons tout de même beaucoup, et puis les perspectives 2023-2024 avec pour précision que pour les écoles doctorales, l'accréditation est alignée sur les formations. Nous avons donc encore toute une année entière à fonctionner sous le régime actuel des écoles doctorales.

Tout ce qui concerne le futur et que nous avons abordé avec Lamine Boubakar commencera l'an prochain à la même époque s'il y a un futur.

Retour sur 2022-2023. Vous avez à l'écran les principaux chiffres de toute notre formation doctorale. Nous avons 1 669 doctorants inscrits à l'UBFC. Vous avez la répartition entre 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année, etc. Nous en avons beaucoup jusqu'à la 4^{ème} année et peu jusqu'à la 6^{ème} année et au-delà.

On essaye et on réussit tous les ans à réduire la part de camembert bleu foncé, mais conformément à la loi, nous n'avons pas le droit d'aller au-delà de la 6^{ème} année. Cela se réduit donc et c'est une politique volontariste qui nous fait beaucoup d'ennemis, mais tant pis. Nous nous mettons en conformité avec la loi.

Nous avons eu 42 dispenses de master qui ont été attribuées. Je vous rappelle que les dispenses de master, ce sont des gens qui ont eu le diplôme de thèse hors du processus de

Bologne. Ensuite - mais vous êtes au courant au CAC restreint -, nous avons eu 42 demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR qui ont été accordées.

Ensuite, deux diapos de commentaires sur les inscriptions en doctorat.

On note une baisse des inscriptions en doctorat depuis 4 ans, avec un sursaut en 2021-2022 mais qui peut être considéré comme une conséquence de la crise sanitaire. Cette baisse est nationale. Elle concerne toutes les ED (chez nous et en France) et cela dépend des disciplines. Il y a des disciplines qui sont très peu touchées. Il y en a d'autres qui ne sont pas touchées.

À UBFC, nous avons voulu avoir le sentiment des encadrants sur des facteurs explicatifs de cette baisse d'inscriptions en doctorat. Nous avons mené une enquête auprès des encadrants de toutes les écoles doctorales. Trois grands groupes de réponses se dégagent de cette enquête d'opinion.

Le premier problème serait lié à l'attractivité du doctorat, d'une part parce que, comme cela a été évoqué en CAC restreint, il y a de moins en moins de postes, d'autre part parce que le doctorat n'est pas attractif, la recherche n'est pas attractive.

Le deuxième point a plutôt trait à des manques de financement ou, au contraire, des obligations d'obtenir des financements qui freinent les jeunes à postuler en doctorat.

Il y a un troisième groupe qui a trait à un manque de débouchés. Là, il y a des nuances. Il y a un manque de débouchés global. On verra plus tard que c'est quelque chose à déconstruire, à complètement nier et je compte sur vous pour vous en faire le relais. Par contre, il y a deux choses qui sont plus inquiétantes, c'est que dans les années récentes, le privé est devenu beaucoup plus concurrentiel que le domaine public pour nos masters et il y a eu une faible reconnaissance du doctorat hors du monde académique. Ce qui fait que les jeunes n'ont aucune envie d'aller chercher un doctorat puisqu'ils peuvent se faire embaucher dans le privé sans avoir ce diplôme.

Certains collègues disent qu'il y a tout de même un faible niveau des étudiants, ce qui fait qu'ils ne prennent plus de personne en doctorat. Il y a aussi ce genre de chose.

C'étaient des réflexions sur des pistes à trouver pour essayer de motiver les jeunes en master à essayer de déconstruire certaines choses qui émergent de cette enquête. Nous ferons donc des actions en ce sens dans les années qui viennent.

Sur la diapo suivante, vous avez la description du nombre de soutenances, à la fois en doctorat dans le premier tableau, donc en fonction des écoles doctorales. Ce sont des soutenances *grosso modo* en rapport avec le nombre d'inscrits dans chaque école doctorale. C'est assez proportionnel. Vous avez également le nombre de soutenances d'HDR qui ont été faites en 2022, qui est compté en années civiles. Il n'est donc pas toujours facile de comparer les soutenances et les demandes d'autorisation d'inscription.

Il y avait 49 demandes d'autorisation d'inscription. Il y a eu 41 soutenances. Vous voyez que nous sommes à peu près dans le tempo, c'est pas mal.

Sur la diapo suivante, vous avez une analyse de la durée moyenne des thèses en fonction des écoles doctorales. Ce que vous voyez, c'est que la durée moyenne toutes ED confondues est de 53 mois. Traditionnellement, les ED SHS, DGEP, LECLA et SEPT ont des durées de thèse qui sont plus longues que les ED Carnot Pasteur, ES et SPIM. On retrouve toujours cela.

Comme je l'ai déjà évoqué, les durées de thèse sont à peu près stables depuis 2019-2020, année à partir de laquelle le collège doctoral a prêté une attention particulière aux demandes de réinscription au-delà de la 6^{ème} année. Là, on devient assez fermes là-dessus.

L'arrêté du 25 mai 2016 dit que la thèse ne peut pas durer plus de 6 ans pour les

personnes qui sont à mi-temps. Nous essayons donc d'alerter et nous envoyons systématiquement, dès le début de la 6^{ème} année, un courrier aux doctorants qui s'inscrivent pour les informer qu'ils doivent soutenir dans l'année, que c'est en effet leur dernière année de thèse.

Comme, malgré tout, nous avons toujours des demandes de réinscription en 7^{ème} année, nous traitons les choses au cas par cas, mais en leur donnant des dates butoirs de soutenance s'ils veulent s'inscrire en 7^{ème} année. C'est-à-dire que nous ne leur accordons pas une 7^{ème} année complète, nous leur disons qu'ils doivent soutenir avant mars de l'année suivante. Ce qui fait que cela fait un petit bout de 7^{ème} année. Nous avons cette marge de tolérance et nous essayons de nous y tenir, ce qui n'est pas toujours facile.

Avec cette politique, nous arrivons à stabiliser la durée des thèses.

Quelques mots sur l'encadrement. Vous voyez à l'écran qu'à UBFC, un HDR encadre en moyenne de 1,1 à 2,67 thèses. Ce sont des taux d'encadrement qui ont été qualifiés par l'HCERES - qui nous a évalués - de maîtrisés lorsqu'on est autour de 1 et d'excessifs lorsqu'on est au-delà de 2. C'est-à-dire qu'il y a des écoles doctorales où cela dépasse tout de même beaucoup, sachant qu'ici, ce sont des moyennes. Il y a donc forcément des ED qui vont beaucoup plus loin que cela.

Sur les 1 341 HDR, 76 % encadrent une thèse. C'est un chiffre qui est à peu près constant, mais ce sont rarement les mêmes HDR, ça tourne beaucoup.

Il y a 395 non-HDR qui codirigent une thèse en 2022-2023. Ce sont des choses qu'on voit aussi au CAC restreint.

Au niveau international, on peut mesurer cela sur le nombre de cotutelles en cours. Il y en a 152, 25 ont démarré en 2022-2023. Ce qui est un nombre relativement important. Ce sont surtout des cotutelles qui sont hors Union européenne (vous avez les chiffres à l'écran, je ne vais pas les détailler).

Par contre, un point pas très glorieux : nous n'avons que trois thèses qui ont été soutenues avec un label européen 2022. C'est quelque chose qui peut être plus facile à mettre en place, pour peu que les doctorants aient fait des choses à l'international, qu'une cotutelle et c'est un processus qui n'est pas très utilisé.

Enfin, des aides à la mobilité ont été attribuées par les écoles doctorales au nombre de 156 en 2022-2023. Là, c'est sur les budgets des écoles doctorales.

Vous avez ensuite les arrêts et les interruptions de thèse. Nous avons 51 césures accordées en 2022-2023. Les césures, c'est une année et pour des raisons extrêmement diverses. Il y a autant de raisons que de cas.

Nous avons malheureusement eu 69 abandons de thèse en 2022-2023. Ce qu'on voit, c'est que la plupart des personnes qui arrêtent sont tout de même en 4^{ème} année et plus. À mon avis, il y a trop de 1^{ère} année qui abandonnent. Ce qui fait qu'on se demande un peu pourquoi ces personnes se sont inscrites parce que si on abandonne en 1^{ère} année, cela veut dire qu'on s'est trompé de voix.

Sur le graphique de droite, vous avez le taux d'abandons par ED. Les chiffres ne sont pas très forts. La variation de l'ED SEPT qui ressort beaucoup par rapport aux autres peut un peu effrayer, mais les curseurs bougent pas mal d'année en année. Par contre, il y a quelque chose qui est assez constant, c'est que les abandons qui étaient au nombre de 69 l'année dernière sont surtout du fait de ceux qui ont des financements non-dédiés pour leur thèse ou de ceux qui n'ont pas de financement. À gauche, vous avez la proportion de ces trois types de financement sur les premières lignes. c'est ce qu'on va retrouver sur toutes les années. 75 % des thèses ont un financement dédié, ce sont des financements globaux. Parmi ceux qui abandonnent, il n'y a que 40 % de ces personnes-là.

Par contre, chez ceux qui ont des financements non-dédiés, c'est-à-dire des personnes qui ont un métier par ailleurs, qui sont enseignants ou soignants à l'hôpital, la proportion d'abandons est très forte. De la même manière, alors que nous n'avons que 5 % de personnes qui n'ont pas de financement pour faire une thèse, 12 % de ces derniers abandonnent.

Convaincre les directeurs de thèse d'apporter des financements pour leur thésard est quelque chose qui pourrait diminuer les taux d'abandons.

Les actions du collège doctoral. Il y a évidemment les événements qu'on appelle récurrents, qui ont lieu tous les ans. Nous avons eu la journée de rentrée doctorale le 15 novembre 2022 à Besançon. Il y avait 220 participants. Tous les ans, nous essayons de présenter des choses qui ont trait à la thèse. Cette année, nous avons mis l'accent sur le réseau Alumni UBFC.

On présente évidemment toujours les formations transversales du collège doctoral.

Nous faisons une conférence. Cette année, il y avait une conférence où a été présenté le GDR 1.5 dont la thématique était l'analyse et la réduction de l'empreinte carbone de la recherche. On a pu voir quels étaient les pans de la recherche les plus impactant en carbone.

La cérémonie de remise des diplômes des docteurs 2022 a eu lieu le 16 décembre 2022, au Palais des congrès à Dijon. Il y a la remise de ces diplômes, la cérémonie et le cocktail. Ceci a été, comme d'habitude, un franc succès.

Enfin, nous avons eu la finale régionale de la thèse en 180 secondes, qui a eu lieu au théâtre de la Fontaine d'Ouche à Dijon. Nous avons eu un public de 85 lycéens l'après-midi et puis, en deuxième session, donc la session faite pour la remise des prix, il y a eu plus de 500 personnes avec une retransmission en direct sur la chaîne Youtube d'UBFC. Mais il y avait également des personnes dans la salle. On a atteint 500 personnes au plus fort de la connexion.

Le prix du jury a été remis à Jonathan Lesven de ES.

Un prix du public à Rémi Dorgnier de l'ED SEPT.

Le prix des lycéens a été remis à Tom Catel de SPIM.

Malheureusement cette année, contrairement à l'an dernier, nous n'avons pas eu beaucoup de succès au niveau national puisque nous n'avons pas remporté de prix.

Une autre des actions concerne les événements carrière qui sont faits depuis 2021. La mission doctorale et UBFC Alumni proposent des événements pour les doctorants et les membres du réseau Alumni en général, ceci pour informer les doctorants de leur carrière possible après un doctorat. Cette année, seulement deux *afterwork* ont été proposés, c'était sur la mobilité internationale et sur les métiers en *consulting* en financement de l'innovation. Il y a eu 44 et 23 participants, donc un peu décevant pour le deuxième.

Cette année, il n'y a eu que deux *afterwork* d'organisés parce que la personne qui en est responsable à la mission doctorale a eu en charge la publication d'un gros événement. Elle ne pouvait pas être partout. Cette publication, c'est le suivi de la carrière des docteurs à UBFC, qui est disponible en ligne en version française et version anglaise. Des petits documents ont également été produits.

Il s'agit en fait de la déclinaison régionale d'une enquête nationale qui vise à savoir ce que font les docteurs après qu'ils aient soutenu. Il s'agit de réponses sur 1 an et 3 ans après la thèse. Nous avons eu 400 répondants sur 657 docteurs, ce qui fait un taux de participation de 63 %, qui a été le meilleur en France.

Candice Chaillou qui s'occupe de cela a relancé les personnes au téléphone. Elle y a passé un temps incroyable et nous avons tout de même une bonne participation, qui est assez représentative de toutes les ED.

Le taux d'insertion professionnelle est excellent pour les personnes qui ont une thèse.



C'est là le message que j'aimerais faire passer et que j'aimerais vous faire passer pour que vous en parliez parce que si l'une des causes de la défection des jeunes masters en doctorat est de dire qu'après une thèse, il n'y a pas de travail, c'est faux.

Un an après, 93 % des docteurs ont un emploi et 97 % 3 ans après. Ce n'est pas que des CDI, mais il y a de l'emploi.

Vous avez ensuite les différentes catégories d'activités principales. La recherche publique représente un tiers. La Recherche et Développement dans le privé représente 29 %. Les conseils, les études, l'expertise, toujours dans le privé, représentent plus de 10 %. La valorisation et l'accompagnement de la recherche représentent une dizaine de pourcents. Ce sont la plupart du temps des jobs en rapport avec le diplôme que nos docteurs ont eu.

Nous allons diffuser cette publication auprès de tous les doctorants d'UBFC et on fera l'envoi auprès de tout le monde, les acteurs de la communauté universitaire, les établissements, etc. La publication a été faite en début d'été.

Nous avons mis en place un autre outil, c'est l'outil d'autoévaluation des compétences des doctorants. Nous avons beaucoup travaillé, depuis 2019, sur la production d'un référentiel de compétences qui est aligné sur les fiches doctorat du RNCP. Comme le doctorat est rentré dans le RNCP il y a quelques années, les compétences attendues sur le marché de l'emploi quand on est docteur sont cadrées. Nous avons collé un outil d'auto-référencement : la démarche d'autoévaluation des compétences qui est disponible sur le logiciel ADUM de sorte que chaque doctorant puisse faire son bilan de compétences et que ceci puisse l'aider à se faire connaître sur le marché du travail.

Il y a des séances de formation à la prise en main de cet outil. 90 doctorants environ ont été formés l'année dernière. Nous sommes l'une des rares universités en France à le faire. Beaucoup d'universités sont très intéressées par ce que nous avons fait pour s'en inspirer, voire carrément reproduire ce que nous avons fait. Comme l'outil est en place sur ADUM, certaines universités vont reprendre l'outil que nous avons développé, ADUM va donc pouvoir le vendre.

Au niveau des formations mises en place par le collège doctoral, il s'agit de formations transversales, 150 ont été mises en place dont 12 formations dispensées en anglais. Nous avons là une marge de progression. Ceci pour un coût total de 56 000 €.

Beaucoup d'inscriptions ont été faites ; ceci marche très bien.

Il y a aussi des choses qui sont faites par Mook, que nous validons.

90 % des doctorants ayant participé à une ou plusieurs formations sont très satisfaits ou satisfaits de ces formations. Vous verrez lors du CAC prochain que le taux de satisfaction a encore augmenté cette année, donc l'année 2023-2024.

105 intervenants sont mobilisés, ceci pour le collège doctoral, mais chaque école doctorale a des formations spécifiques. 666 doctorants ont participé à ces formations spécifiques de chaque école doctorale.

Voilà pour le bilan de l'année écoulée.

Je passe aux perspectives pour l'année qui vient. Nous allons évidemment continuer à faire les activités récurrentes. Nous faisons des événements d'information, de vulgarisation, de valorisation du doctorat. Je ne vous en ai pas trop parlé, mais nous avons fait quelques événements.

Nous avons des réunions mensuelles du bureau de collège doctoral.

Il y a la formation-carrière, les événements nationaux. Nous continuons à développer tout ce qui est offre de formation.

Nous allons peut-être, cette année, faire des choses un peu plus nouvelles. Nous allons d'abord œuvrer pour que les changements institutionnels à venir n'impactent pas trop le

doctorat, en essayant d'accompagner les acteurs et les usagers. C'est là un travail un peu politique.

Pour ce qui est du travail plus concret, nous sommes en train de tourner une vidéo de valorisation et de promotion du doctorat en Bourgogne-Franche-Comté. Il y a en ce moment même des doctorants qui participent à des vidéos, qui sont interviewés, etc. Cette vidéo sera mise à disposition des établissements. Nous allons refaire l'enquête ministérielle dont nous venons juste de faire l'analyse concernant celle de 2021. En 2023-2024, il y a la nouvelle enquête de suivi du devenir des doctorants qui va commencer, donc un gros travail en perspective.

Nous allons essayer d'intensifier les interventions de valorisation du doctorat auprès des étudiants de licence et de master. C'est peut-être un peu prétentieux, mais nous voulons tenter d'enrayer le désamour du doctorat vis-à-vis des étudiants en master.

Nous nous rapprocherons des Graduate Schools à des niveaux politiques, mais surtout opérationnels pour voir comment nous ferons concrètement des choses ensemble.

Nous allons faire un dialogue plus direct avec les encadrants de thèse, à savoir organiser une journée de rentrée pour les encadrants. Nous la ferons à Dijon, à Belfort et à Besançon. Ce n'est pas dans l'ordre, mais je ne me souviens plus des dates. Ce sera en novembre et toute la communauté sera avertie, ceci pour répondre aux questions des encadrants.

J'ai terminé. Après, vous avez en annexe des chiffres plus précis.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Chamagne.- Merci, Thierry, pour cet exposé très complet.

Avez-vous des remarques, des commentaires ?

M. Andreoletti.- Bonjour Thierry. Merci pour la présentation.

J'ai une question à propos des abandons sur les deux graphiques que tu nous as présentés. Il y a un tableau qui présente le nombre d'abandons par année et, après, le graphique sur la proportion d'abandons en moyenne.

Est-ce que ce graphique est le même en fonction des années où est-ce que cela dépend des écoles doctorales ?

M. Rigaud.- Comme je le disais, cela dépend des écoles doctorales puisque là, on a montré que, cette année, SEPT a un taux d'abandon d'environ 10 %. Les autres sont plus aux alentours de 4 % ou en dessous. Cela varie donc pas mal en fonction des années.

Il y avait eu, au moment où on a mis en place notre politique sur la durée des thèses, un flot d'abandons assez important de doctorants qui étaient en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année. Ils n'allaient de toute façon pas soutenir. Là, il y a eu une grosse vague d'un coup et, après, cela s'est réstabilisé mais encore une fois, c'est SEPT cette année, mais ce sera peut-être une autre, l'année prochaine, qui sera plus haute que les autres. Ce n'est pas constant. Ce n'est pas toujours l'école doctorale SEPT qui a le plus fort taux d'abandon.

M. Andreoletti.- J'ai une autre question.

Il y en a 14 en première année, 18 en deuxième. Est-ce lié à des abandons qui ont été remontés auprès de référents où il y a eu des soucis ou est-ce indépendant ?

M. Rigaud.- Il faut savoir que dans les référents de thèse, il n'y a que des personnes qui appartiennent à l'école doctorale ES qui savent ce que c'est. Il n'y a qu'à ES que ceci a été

mis en place.

Pour ceux qui ne font pas partie d'Environnement Santé, le référent de thèse est un collègue qui n'a rien à voir avec le sujet de thèse qui suit le doctorant pendant toute sa thèse, ceci juste pour s'assurer que cela se passe bien avec son encadrant ou quelque chose comme ça.

En plus, il ne faut pas oublier que l'obligation de faire un comité de suivi de thèse - très bien décrit par la loi maintenant - n'est appliquée que cette année, à cette rentrée-là. Ce qui veut dire que là, on était encore sur l'ancien système où toutes les écoles doctorales n'avaient pas nécessairement un comité de suivi de thèse dès la première année.

Quoi qu'il en soit, les causes des abandons en première et deuxième année sont diverses et variées. Pour les premières années, comme je le disais tout à l'heure, on peut considérer que ce sont des personnes qui se sont un peu trompées d'orientation, mais qui ne s'en aperçoivent qu'une fois inscrites, malheureusement. En deuxième année, ce sont souvent des problèmes de relationnel.

Par contre, en quatrième année, c'est souvent des problèmes de fond. Mais là, on rejoint la diapo suivante qui montre que les problèmes de fond sont souvent liés au fait que les personnes qui n'ont pas de financement ou qui ont un financement non dédié à la thèse vont se démotiver plus vite. Si ça n'avance pas et qu'on n'est pas payé, ça se délite. C'est l'interprétation que nous avons.

M. Andreoletti.- Merci Thierry.

M. Vigreux.- Tout d'abord un grand merci pour ce rapport très complet et très bien fait, qui montre bien qu'on peut travailler ensemble. J'espère que cela pourra continuer de cette façon. En tout cas, c'est parfait.

Je vais simplement rappeler pourquoi je suis attaché aux 6 ans. Les 7 ans, je comprends, il y a la loi, il n'y a pas de souci. Mais n'oubliez jamais que chez nous, en SHS, nous devons envoyer des jeunes collègues qui font leur doctorat à l'étranger pour constituer leur corpus, qu'il soit en archéologie ou en histoire, pour dépouiller des fonds d'archives importants.

J'aimerais donc que l'on puisse garder ces 6 ans et faire très attention, donc prévenir dès le départ, il n'y a aucun problème et je le comprends très bien. La 7^{ème} année, c'est fini, on reste dans la loi, mais il ne faudrait pas faire baisser au maximum et appliquer les 3 ans partout.

En tout cas, l'école doctorale ne fera pas cela et je tiens à vous en remercier.

M. Rigaud.- Il n'est aucunement question de limiter au-delà du raisonnable la durée des thèses, mais c'est de la ramener dans la loi.

Ce qu'on voit souvent, c'est que quand on commence à dépasser les 6 ans, même du temps où c'était toléré, elle arrivait rarement à terme.

Je suis bien conscient de ce que tu dis puisque ma fille fait une thèse en histoire.

M. Vigreux.- Merci pour tout. C'est un très bon rapport.

M. Chamagne.- Merci.

Gaëlle, vous avez la parole.

Mme Arvisenet.- Merci.

Merci pour cette présentation très complète.

Je réagis en tant que responsable de master parce que je constate effectivement que les



étudiants rejettent l'idée d'une thèse, mais parce qu'ils ne savent pas ce qu'est le monde de la recherche. Nous essayons de le leur expliquer.

Ma question est double. D'une part, peut-on réutiliser les données qui ont été montrées pour leur montrer qu'il y a des débouchés derrière une thèse et que ce n'est pas qu'en recherche publique ?

D'autre part, est-ce qu'il y a des actions qui sont faites directement auprès des étudiants de master 2 par les écoles doctorales ?

M. Rigaud.- La réponse est oui aux deux. Non seulement vous pouvez, mais vous devez utiliser les résultats que nous avons sur les parcours post-thèses. Vous devez les utiliser.

Normalement, elles sont mises en accès libre sur le site d'UBFC. Si elles ne le sont pas, envoyez-moi un mail et on le fera tout de suite.

Deuxièmement, nous faisons des actions auprès des étudiants de master. Que chaque école doctorale le fasse, c'est très bien. Sinon, contactez Candice Chaillou, de la mission doctorale d'UBFC, car elle se déplace. Elle a un PowerPoint « C'est quoi la recherche ? C'est quoi les débouchés de la recherche ? » Elle l'a déjà fait à Belfort ou à Besançon pour les microtechniques, les sciences pour l'ingénieur. Elle l'a fait au niveau de Dijon pour sciences de la vie et de la terre. Il y a aussi quelque chose au niveau SHS, pour des langues appliquées.

Il faut donc la solliciter (candice.chaillou@ubfc.fr) pour lui dire qu'il paraît qu'elle fait des actions valorisant le doctorat et que vous aimeriez bien qu'elle intervienne en master. Si elle n'a pas le temps, on vous dirigera vers l'ED, mais normalement elle trouvera le temps nécessaire.

Mme Arvisenet.- D'accord. Ce sera fait. Merci.

M. Chamagne.- Merci.
Hélène.

Mme Celle.- Un grand merci à Thierry et à toutes les équipes qui ont travaillé à ce rapport d'activité.

M. Rigaud.- Je ne suis en effet que le porte-parole.

Mme Celle.- On sait bien qu'on n'est jamais seul lorsqu'on fait ce genre de travail. Ce sont des éléments qui sont hyper importants pour nous.

J'ai une question sur les encadrants de thèse. Tu termines ton propos en disant que tu vas lancer un dialogue plus direct avec les encadrants. Est-ce que tu peux nous en dire quelques mots ? Sachant que finalement, je trouve que nous ne sommes pas formés à encadrer, d'autant plus que les attentes ont évolué. Je me demande si une formation ne pourrait pas être presque un prérequis avant d'encadrer des thèses dans les années à venir. C'était donc plutôt un commentaire à partager tous ensemble.

M. Rigaud.- Il existe une formation des directeurs de thèse à UBFC. Il y a une trentaine de collègues qui sont formés par an. C'est le collège doctoral qui paye la moitié de cette formation et les écoles doctorales payent moitié sur leurs crédits propres. C'est ouvert à toutes les personnes qui veulent bien se former.

La communauté en est avertie en début d'année ; cela ne devrait donc pas tarder.

Ceci existe donc déjà.

Après, ce sont des formations qui sont très complètes, qui prennent 6 jours en tout. C'est découpé en trois sessions de deux jours. Cela prend donc un peu de temps et c'est très complet, sachant qu'on ne peut pas faire une formation de "masse".

Si on rendait cela obligatoire avant de passer l'HDR, par exemple, sachant que c'est un débat que nous avons de façon récurrente au sein du collège doctoral, il faudrait changer de braquet et nous ne voulons pas changer de braquet au détriment de la qualité de la formation. Cette formation est en effet très bien, tout le monde en est très content et elle est visiblement très efficace, mais elle coûte cher. Il y a en effet deux formateurs qui viennent pendant 10 jours. Nous n'avons pas un budget illimité.

Après, si les établissements nous donnent un budget illimité, on pourra la rendre obligatoire et former plein de personnes.

On s'est donc vraiment posé la question de le rendre obligatoire, mais sur la base du volontariat. C'est beaucoup plus efficace, ceci de l'avis même des formateurs et il y a cette histoire de coût et de masse parce qu'il y a tout de même beaucoup de personnes à former.

Avec 30 personnes par an, sachant que cela fait tout de même une dizaine d'années que ceci existe, on commence à avoir un certain nombre de personnes formées.

Mme Celle.- Je ne pensais pas que c'était 30 par an.

M. Rigaud.- Pour répondre à la première question concernant le fait d'essayer d'avoir un lien plus direct. Nous allons essayer les plâtres cette année. On ne peut donc pas dire quelle forme cela va prendre. Cette année, nous allons plutôt faire une réunion d'information dans les établissements, sachant qu'on ne pourra malheureusement pas aller partout parce qu'il y a trop de dispersion. Nous allons donc faire une formation à l'uB, une à l'uFC et une à l'UTBM. Ce sera juste une demi-journée de rencontre avec les personnes qui voudront bien venir. Nous allons faire un appel.

Je présenterai le collège doctoral, ADUM, pour sensibiliser les directeurs de thèse à ce qu'ils ont à faire pendant qu'ils dirigent une thèse. Ce ne sera pas une formation. Je répondrai ensuite aux questions qu'on voudra bien me poser. En fonction des questions, je pense que pour l'année d'après, nous changerons la formule ou la façon d'aborder cette interaction plus directe.

Mme Celle.- Merci.

M. Rigaud.- Nous allons donc faire un coup pour voir, comme on le dit au poker.

M. Chamagne.- Merci Thierry.
Il y a encore une question de Jérôme Bellenger.

M. Bellenger.- Merci Thierry.

Je voudrais renforcer ce que disait Thierry en réponse à la question que posait Gaëlle Arvisenet, c'est-à-dire que nous, à l'UFR SVT à Dijon, nous organisons une journée des masters. Nous avons la 10^{ème} édition, cette année, qui aura lieu le 9 novembre et c'est vrai que Candice Chaillou et Philippe Cayot se déplacent, sachant que Thierry Rigaud se déplaçait en son temps. Ils viennent très volontiers présenter ce qu'est une thèse, les débouchés d'une thèse. Là, ce sera renforcé avec les chiffres que vient de nous présenter Thierry, qui sont prometteurs, ainsi que les financements de ces thèses, ceci pour montrer aux jeunes qu'il y a encore de

l'intérêt à faire une thèse et qu'il y a de la poursuite suite à cette thèse, donc éviter que nos étudiants partent ailleurs ou se démotivent pour faire des thèses.

M. Chamagne.- Merci.
Nadine Piat.

Mme Piat.- Merci.

Merci au collègue pour ce travail très intéressant.

On voit qu'une des explications du fait que les étudiants ne continuent pas en doctorat, ce sont les possibilités de travail dans l'industrie.

Est-ce qu'il y a plus de thèses CIFRE ? Cela pourrait en effet être un moyen de faire qu'il y ait plus de doctorants en lien avec des entreprises, au moins sur la partie sciences dures.

M. Rigaud.- Il y a eu une légère augmentation des thèses CIFRE ces dernières années. Ce n'est donc pas une tendance lourde.

Quand je dis qu'il y a une attractivité du privé, ce n'est pas forcément que de l'industrie, c'est aussi d'autres choses, notamment sur le support à la recherche. Il y a des secteurs qui embauchent incroyablement dans le privé. En ce moment, tout ce qui est de la recherche clinique, par exemple, embauche tout un tas de docteurs, non pas parce qu'ils sont spécialistes de la recherche clinique, mais parce qu'ils savent manipuler des gros tableaux de données. Là, que vous ayez fait de la physique, des sciences sociales ou de la bio, il n'y a aucun problème. Ils vous forment ensuite sur ce qu'est la recherche clinique, mais ce qu'ils veulent, c'est un docteur. C'est donc justement les compétences d'un docteur, l'adaptabilité et des choses comme cela qui font que ça embauche à tour de bras.

Là, c'est bien pour les docteurs, mais si vous transposez cela à un niveau master, c'est la même chose à un niveau moindre. Cela coûte moins cher à l'embauche, mais il y a beaucoup de jeunes qui se demandent pourquoi ils iraient faire un doctorat alors qu'à la sortie de leur master, ils seront embauchés. On ne peut pas leur en vouloir, mais c'est à nous de montrer que le doctorat n'est pas quelque chose d'éthéré.

Mme Piat.- Merci.

M. Chamagne.- Merci, Thierry, pour toutes ces explications. Je te rejoins. Je suis dans le domaine des sciences pour l'ingénieur et le domaine de l'énergie où 90 % de nos masters sont embauchés à la fin de leur stage de 6 mois. C'est donc sûr que pour faire une thèse, il est compliqué d'en avoir un de temps en temps. Et je dis bien « de temps en temps ».

Je suis certainement, au niveau de l'université, un de ceux qui a le plus de thèses CIFRE puisque je dois en être à la 10^{ème} dans ma carrière, sachant que j'en ai une qui va démarrer. C'est infernal ! Pour les SPI, il est très compliqué de trouver un thésard aujourd'hui.

Merci pour toutes ces explications. Je pense que tout le monde a beaucoup apprécié la présentation de ce dossier. On voit la pertinence et on ne peut que t'encourager, avec toute l'équipe, à continuer dans ce sens-là. Merci.

M. Rigaud.- On fait ce qu'on peut !

M. Chamagne.- Il nous reste deux dossiers à voir.

4. Mission doctorale : Campagne ICE 2023

Comme tu fais très bien ton travail, Thierry, je te redonne la parole.

M. Rigaud.- Oui, je monopolise un peu ! Ce sera plus court.

Ce rapport a trait au dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur (ICE). C'est un programme régional financé par le Conseil régional, qui a pour but de faire émerger des entrepreneurs et des managers dans le domaine de la recherche.

Il s'agit d'un mix des anciens dispositifs Jeunes Chercheurs Entrepreneurs de la Région Bourgogne et Docteurs Entrepreneurs de la Région Franche-Comté.

Depuis 2019, il y a deux parcours, des parcours de thèse et des parcours de postdoctorat, c'est l'originalité du programme ICE. Il s'agit de favoriser l'émergence de *start-up* ou de choses privées à partir de la recherche.

Pour la campagne 2023, les deux parcours ont été financés à hauteur de 123 000 € pour une thèse et de 50 000 € pour les post-docs. Ceci se fait toujours en deux phases, il y a les projets qui sont soumis, qui sont sélectionnés par la Région, dans lesquels le collège doctoral a une voix participative, mais c'est la Région qui a la main sur le choix des sujets parmi tout ce qui est proposé.

Il y a une deuxième phase où ce sont plutôt des scientifiques qui ont la main, où sont sélectionnés les candidats sur les projets retenus par la Région. S'il y a un mauvais candidat sur un projet qui a été retenu par la Région, on ne le retient pas.

Cette année, il y a eu 25 candidatures de thèse et 9 candidatures de post-doctorat qui ont été étudiées. 12 projets de thèse et 5 projets de post-doctorat ont été sélectionnés pour la deuxième phase. Sur les thèses, la Région réduit à moitié les projets.

À l'issue de la phase d'audition, la phase 2, cela s'est encore réduit de moitié pour les doctorants puisque 6 doctorants ont été retenus et 4 post-doctorants. Sur les 4 doctorants, il y a une petite nuance cette année-là. D'habitude, c'est UBFC qui embauche, mais cette année, un post-doc a été recruté par INRAE. C'est INRAE qui gère le dossier.

Vous avez en annexe l'information relative aux lauréats, avec des petites courbes qui montrent que c'est à peu près constant. Ça monte et ça baisse, mais on est sur des petits chiffres à chaque fois.

Vous avez, en annexe 2, le nom des lauréats qui ont été retenus, l'unité de recherche et l'école doctorale concernée. Il y en a un peu partout, pas beaucoup de SHS, mais nous avons malgré tout un projet qui a été retenu cette année.

C'était donc pour vous donner un peu le panorama de ce qui s'est fait cette année en thèses ICE financées par la Région. Nous avons tout de même 888 000 € qui sont mis sur la table par la Région sur ce programme.

Il y a eu un désistement avant que le programme ne commence cette année, un thésard qui a dit que finalement, cela ne l'intéressait pas. On entre là dans le problème qui est « sont-ils motivés pour faire des thèses ? » Mais là, c'est un peu bizarre. La Région fera donc l'économie d'une thèse cette année.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat.

Avez-vous des commentaires, des remarques ?

Gérard Michel.

M. Michel.- Est-ce qu'on a un recul sur le nombre de docteurs qui ont utilisé ce process et qui ont justement pu monter une entreprise, une *start-up* derrière ?

M. Rigaud.- Tel qu'il est maintenant, le projet a été initié en 2019. Nous manquons donc clairement de recul.

Par contre, nous avons fait le bilan des dispositifs ICE et « Docteurs entrepreneurs » qu'il y avait avant. Ce qu'on a montré, sachant que cela ne joue pas non plus sur des centaines de personnes, d'autant qu'il y en avait un peu moins sur ces dernières années là-dedans dans les deux régions, c'est que la moitié des docteurs a été embauchée dans le public. Ce qui fait que là, on rate clairement la cible, il ne faut pas se le cacher. Par contre, dans l'autre moitié, soit ils ont été embauchés dans le privé, soit ils sont en train de monter leur boîte, ce qui est un peu long. Là, on est dans la cible.

Je rappelle qu'on est vraiment sur des petits chiffres puisque le bilan est d'une quinzaine de personnes, sans compter qu'il y a eu des abandons en cours de route. Nous pensons que ces abandons sont liés à la lourdeur du dispositif parce que pendant leur thèse, ces jeunes suivent un master de gestion d'une entreprise. Ils ont une double compétence en sortant, un double diplôme, mais ils se rendent parfois compte en cours de route que c'est trop.

Je dirais que le bilan des anciennes formules est mitigé en ce sens que tout le monde ne finit pas dans le privé, ne crée pas son entreprise. Par contre, tout le monde a du travail dans le même ordre d'idée que ce qu'on a vu tout à l'heure. Là où nous sommes optimistes, c'est que même si nous sommes sur des petits chiffres, ça fait moitié-moitié.

Quand on prend globalement tous les docteurs d'UBFC, il y en a généralement plus de la moitié qui finissent dans le public. Si on veut voir le côté « verre à moitié plein », on se dit que cela favorise un peu l'insertion dans le privé par rapport à la moyenne des standards et des autres doctorants, sachant que ce n'est pas non plus 100 % comme on aurait pu l'espérer.

On fait d'ailleurs le même constat avec les bourses CIFRE. Il est assez drôle de constater que les docteurs qui sortent des bourses CIFRE – et c'est dans le document d'analyse - sont exactement dans la moyenne des doctorants globaux pour finir dans le privé ou pas. C'est-à-dire qu'on dit toujours que le fait de faire une CIFRE va favoriser l'embauche dans le privé, mais ce n'est pas vraiment ce qu'on constate, bizarrement. J'ai en effet été le premier surpris.

M. Chamagne.- Cela dépend des domaines. Je travaille beaucoup avec les grands groupes, la SNCF entre autres. Mes quatre derniers thésards CIFRE SNCF sont embauchés.

Pour PSA, j'en ai deux sur trois qui ont été embauchés.

Je pense donc que cela dépend des domaines.

M. Rigaud.- Cela dépend des domaines, mais après, il y a beaucoup de maîtres de conférences qui sont issus des CIFRE également.

Mais pourquoi pas, sachant qu'en plus, cela fait des relations avec le privé.

M. Chamagne.- Bien sûr.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

C'était aussi pour information.

Merci, Thierry, pour toutes ces explications et la présentation de ces deux rapports.

5. Vie étudiante : Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Étudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »

M. Chamagne.- C'est aussi un dossier pour information, en liaison avec la Région Bourgogne-Franche-Comté sur l'appel à projets dans « Vie étudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques ».

Un certain nombre d'élus du CAC sont bien au courant. Je ne vais pas vous rappeler tout le processus, sauf si vous le souhaitez. Tous les ans depuis quelques années, il y a deux dispositifs, un dispositif « vie étudiante » en faveur de l'insertion professionnelle et un dispositif « Equipements pédagogiques et numériques » pour aider les établissements dans leurs divers schémas et contrats.

Une campagne de dépôt de dossier a eu lieu entre le 1^{er} décembre 2022 et le 28 février 2023.

Des dossiers sont déposés par les établissements, avec des avis qui sont mis par les établissements. Une commission du CAC – que je pilote - travaille dessus. Nous nous sommes réunis en visioconférence pour deux séances les 27 et 28 mars, lors de deux demi-journées. Nous avons examiné 61 dossiers dont 33 dossiers « Equipements pédagogiques et numériques » et 28 dossiers « Vie étudiante ».

Il y avait un troisième volet : soutien aux initiatives des associations étudiantes. Là, nous n'avons pas d'avis à émettre. Vous l'avez en annexe 3 mais, à titre informatif, nous n'avons pas du tout étudié ce dossier-là.

Vous avez un premier tableau sur la répartition des dossiers par établissement.

Pour Arts et Métiers (ENSAM), il y en a 3 + 0. Pour BSB : 2 + 0. Pour l'Institut Agro : 1 + 1. Pour l'ESTA : 1 + 1. SupMicrotech n'a pas déposé de dossier cette année. L'uB : 13 + 9. L'uFC : 12 + 10. L'UTBM : 1 + 7. Ce qui fait 33 dossiers pour EPN et 28 pour Vie étudiante, donc un total de 61 dossiers.

Nous avons travaillé en commission et, dans le CAC qui a suivi, donc au mois d'avril, nous avons redébatu de tout cela et nous avons présenté nos avis. Ensuite, ceci a été transmis à la Région qui a statué début juillet.

Tous les porteurs de dossiers qui ont été financés ont été informés par la Région. Nous vous avons mis un tableau récapitulatif des montants qui ont été alloués pour chaque établissement. Pour Arts et Métiers ENSAM : 42 500 €. Pour BSB : 19 000 €. Pour l'Institut Agro : 46 216 € + 20 148 € suivant les catégories. Pour l'ESTA : 35 000 € + 8 000 €. Pour l'uB : 321 374 € + 113 400 €. Pour l'uFC : 264 132 € + 192 066 €. Pour l'UTBM : 71 667 € dans la catégorie vie étudiante.

Ce qui fait au total, pour la partie « Equipements pédagogiques et numériques », un peu plus de 728 000 € et, pour la partie « Vie étudiante », un peu plus de 405 000 € de financés, ce qui fait un total de 1 133 503 € exactement. Ce qui n'est tout de même pas une somme négligeable.

Ceci permet, aussi bien pour la vie étudiante que pour les établissements, de pouvoir conforter des projets, en sachant que pour les équipements pédagogiques et numériques, cela ne peut pas dépasser 50 % de subvention. Par contre, pour la vie étudiante, je crois que cela peut aller jusqu'à 80 %.

Voilà pour le bilan.

Il y a ce projet en plus, donc un dossier propre à UBFC concernait PEPITE. Il n'y avait que ce projet de déposé et il a obtenu 35 200 € de subvention.

Vous avez reçu les tableaux qu'on avait déjà plus ou moins vus, avec les demandes et

le montant de la subvention attribuée.

Si vous le souhaitez, on pourra revenir sur tous les dossiers, mais je pense que vous les avez vus puisque nous en avons parlé en détail lors du CAC du mois d'avril.

C'est aussi pour information. Je reste ouvert aux questions si vous en avez.

M. Andreoletti.- J'ai une question par rapport aux avis qu'on avait émis. Est-ce qu'ils ont été suivis ?

L'année dernière, nous avons eu un petit retour sur ce qui avait été suivi ou pas suite aux avis qu'on avait donnés par rapport à ce qui a été attribué.

M. Chamagne.- On en avait reparlé lors d'un CAC. Globalement, cela avait tout de même été suivi.

Cette année, cela a manifestement été suivi globalement, tout en sachant que nous ne connaissons pas l'enveloppe de la Région. C'est donc toujours difficile, au final, de savoir si tous les avis ont été suivis puisque ne connaissant pas l'enveloppe, il y a bien sûr certainement quelques dossiers favorables qui n'ont pas été retenus, malheureusement.

Les choix se font aussi par rapport à l'enveloppe. Je peux donc difficilement vous donner une réponse précise.

M. Andreoletti.- D'accord. Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).
Merci.

Nous avons terminé l'ordre du jour.

6. Questions diverses

Avez-vous une ou plusieurs questions diverses à soumettre ? (*Néant*).

Nous avons donc terminé ce premier CAC de l'année universitaire.

Je vous rappelle que le prochain aura lieu le 18 octobre à l'Institut Agro, donc à Dijon. Je me déplacerai à l'Institut Agro, bien entendu, avec Mariata. Tous les Dijonnais qui veulent être présents seront les bienvenus, sachant qu'on le fera toujours sur la méthode hybride. Mais s'il y a des Dijonnais présents dans la salle, ce sera toujours avec plaisir.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne fin de semaine et à dans un petit mois, le 18 octobre, pour le prochain CAC.

- : - : - : - : - : - : -

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 10*).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

